

	Cartes d'identité		Passeports	
	1ère demande	Renouvellement	1ère demande	Renouvellement
<b>Personne Majeure ou Mineure émancipée</b>	N° de Pré-demande et/ou QR code de moins de 6 mois (démarche en ligne sur ants.gouv.fr) pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande		N° de Pré-demande et/ou QR code de moins de 6 mois (démarche en ligne sur ants.gouv.fr) pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande	
	Acte de naissance de moins de 3 mois si la ville de naissance n'est pas dématérialisée		Acte de naissance de moins de 3 mois si la ville de naissance n'est pas dématérialisée ou CNI valide	
	Photos d'identité de - 6 mois et ressemblantes (non découpées - non collées - plaquette neuve)		Photos d'identité de - 6 mois et ressemblantes (non découpées - non collées - plaquette neuve)	
	1 justificatif de domicile de - 1 an (facture eau, gaz, électricité, internet, téléphone fixe, attestation assurance habitation, avis d'imposition sur les revenus, échéancier impôts, quittance de loyer si agence)		1 justificatif de domicile de - 1 an (facture eau, gaz, électricité, internet, téléphone fixe, attestation assurance habitation, avis d'imposition sur les revenus, échéancier impôts, quittance de loyer si agence)	
			Timbre fiscal 86 euros	
			la carte d'identité actuelle à renouveler	le passeport actuel à renouveler
<b>CAS PARTICULIERS</b>	Si CNI périmée depuis + 5 ans : 1 passeport valide ou périmé depuis - de 5 ans OU 1 copie intégrale d'acte de naissance si la ville de naissance n'est pas dématérialisée		Si Passeport périmé depuis + 5 ans : 1 CNI valide ou périmée depuis - de 5 ans OU 1 copie intégrale d'acte de naissance si la ville de naissance n'est pas dématérialisée	
	En cas de vol : la déclaration de vol (réalisée en gendarmerie ou au commissariat)		En cas de vol : la déclaration de vol (réalisée en gendarmerie ou au commissariat)	
	En cas de perte : la déclaration de perte (peut être remise lors du dépôt de votre dossier) OU à télécharger sur le site <a href="http://service-public.fr">service-public.fr</a>		En cas de perte : la déclaration de perte (peut être remise lors du dépôt de votre dossier) OU à télécharger sur le site <a href="http://service-public.fr">service-public.fr</a>	
	Uniquement en cas de perte ou de vol : 1 timbre fiscal d'un montant de 25 euros			
	MAJEUR HÉBERGÉ (parent ou autre) : - Justificatif de domicile de moins d'1 an au nom de l'hébergeur - Pièce d'identité de l'hébergeur en cours de validité - Attestation d'hébergement datée et signée			
	MAJEUR SOUS TUTELLE (parent ou autre) : - Justificatif de domicile de moins d'1 an au nom du tuteur - Pièce d'identité en cours de validité - Attestation datée et signée			